

« CAP SUR 2025 »

NOUVEAUX SERVICES DE REPRISE DES DÉCHETS
ACCOMPAGNEMENT AUX GESTES DE TRI
LANCEMENT DE LA 1^{ÈRE} ÉDITION DES TROPHÉES VALOBAT



Crédit photo Valobat

Valobat est le seul éco-organisme, dans le cadre des REP PMCB (Produits et Matériaux Construction Bâtiment), ABJ (Articles de Bricolage et de Jardin) et DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement), à assurer une présence sur tous les circuits de collecte, avec un service complet dédié à tous les metteurs sur le marché et les détenteurs de déchets. Des entreprises de fabrication de produits et matériaux de construction se sont engagées pour fonder cet éco-organisme à la feuille de route ambitieuse : faire progresser le recyclage des déchets du bâtiment. Valobat offre aux entreprises de travaux une solution multi-matériaux de reprise des déchets collectés séparément dans les points de collecte de proximité, et développe les filières de recyclage. L'éco-organisme prévoit également d'ores et déjà une offre dans le cadre de la REP Emballages Professionnels. www.valobat.fr

Mise en place depuis un an et demi, la REP mobilise tous les acteurs du bâtiment, conscients qu'il est essentiel de donner un véritable coup d'accélérateur à l'économie circulaire. Engagé à aller toujours plus loin pour faciliter le quotidien des professionnels, l'éco-organisme Valobat, agréé pour les REP PMCB, DEA et ABJ, poursuit sa dynamique. Le **déploiement de plus de 3 000 points de reprise** à travers la France, la **collecte sur les chantiers via les 800 gestionnaires de déchets**, et l'**augmentation des contrats entrepôts avec plus de 350 entreprises signataires et 1 000 demandes en cours**, en sont des illustrations concrètes.

Acteur majeur de la transformation environnementale, Valobat entend démultiplier ses offres pour répondre au mieux à toutes les attentes du terrain, en prenant en compte les différentes typologies de chantiers et organisations des entreprises. La **reprise des déchets inertes en entrepôts** et la **prise en charge des fonds de toupie aux fabricants de bétons prêts à l'emploi** sont de nouveaux services proposés qui témoignent de cet accompagnement. Déchets inertes pour lesquels, à partir de 2025, le traitement sera pris en charge à 100 % (contre 80 % jusqu'à présent).

Renforcer l'aide et la formation aux gestes de tri des acteurs du bâtiment constituent également des axes prioritaires pour Valobat. Pour fournir toutes les clés aux détenteurs de déchets du bâtiment dans l'application de cette obligation, il **déploie de nouveaux outils pédagogiques tels que son Guide du tri et la Hotline du Tri**. Il lance une **opération commerciale Bonus Tri+** qui récompensera toutes les entreprises s'investissant dans le tri des déchets sur un premier chantier. Des **partenariats avec des organismes de formation ont également été mis en place** afin de sensibiliser les maîtres d'œuvre et d'ouvrage, et former les entreprises de travaux et artisans. À horizon 2025, Valobat expérimentera le **dispositif « ambassadeurs chantiers »**. Une dizaine de femmes et hommes se rendront sur le terrain pour aider les entreprises à passer le cap du tri. Autant d'actions pour faciliter le quotidien des professionnels.

Toutes les bonnes pratiques autour de la gestion des déchets de chantier doivent être valorisées et partagées pour accélérer la transition. La **1^{ère} édition des Trophées Valobat**, lancée avec l'association Construction21 sera une vitrine des démarches vertueuses entreprises avec succès en France : solutions de tri, recyclage des déchets, valorisation, réemploi des matériaux...

Les chiffres clés Valobat :

- **Plus de 3 000 points de reprise**, dont 1 300 chez les distributeurs, 260 déchetteries professionnelles, 1 500 déchetteries publiques et 40 plateformes de recyclage d'inertes
- **800 gestionnaires de déchets référencés** pour la collecte sur les chantiers
- **350 entreprises signataires d'un contrat entrepôt** et plus de **1 000 demandes en cours**
- Montée en puissance de la collecte des déchets :
 - **Plus de 2 millions de tonnes pris en charge en 2024**
 - **Multipliée par 4 entre 2023 et 2024**
 - **Multipliée par 3 entre 2024 et 2025**
- **83 % des entreprises de travaux recommandent Valobat** (étude BVA - juillet dernier)

NOUVEAUX SERVICES DE REPRISE POUR LES DÉCHETS INERTES

Attaché à répondre au plus près des attentes du terrain et de chaque corps de métier, l'éco-organisme Valobat propose aux entreprises du bâtiment une offre complète pour la gestion des déchets. Elle s'articule autour de trois services cumulables :

- **En point de reprise** pour les chantiers de type petite rénovation d'un bâtiment tertiaire ou d'une maison individuelle. Plus de 3 000 points de collecte sont à ce jour géolocalisables via l'application ValoDépôt et sur le site internet Valobat.
- **Sur chantiers**, s'il s'agit d'une démolition ou d'une rénovation globale de logements collectifs ou de bâtiments non résidentiels qui va générer des quantités importantes de déchets triés. C'est un gestionnaire de déchets référencé par Valobat qui s'occupe de ces collectes.
- **À l'entrepôt**, service opérationnel exclusif sur le marché pour les professionnels (plaquistes, menuisiers...) qui ont la place de stocker les déchets de chantiers dans des bennes installées dans leurs entreprises.

▪ Service à l'entrepôt

Au 1^{er} janvier 2025, ce service « à l'entrepôt » s'ouvre à tous les déchets inertes (gravats, béton, brique, tuile...). Pour les entreprises qui récupèrent de grandes quantités, Valobat leur met à disposition des bennes qu'il collecte une fois remplies. Ce service est totalement gratuit. Pour celles ayant des quantités moins importantes, **Valobat simplifie les modalités pour tous les types de déchets**. Les entreprises font appel à un opérateur de déchets référencé par Valobat, parmi plus de 800 en France, avec une démarche administrative allégée. Elles ne **payent plus le transport jusqu'à la plateforme de massification des déchets**. Ce service est **accessible quelle que soit la quantité de déchets collectée et sans limite de fréquence d'enlèvement**.

▪ Prise en charge des fonds de toupie

Nouveau ! Valobat fait également **évoluer la prise en charge des fonds de toupie**. Une démarche attendue par les fabricants de bétons prêts à l'emploi depuis le lancement de REP.



ENRICHISSEMENT DES OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT AUX GESTES DE TRI : DES RÉPONSES CONCRÈTES AUX QUESTIONS DU TERRAIN

Un déchet bien trié est un déchet valorisé ! Une fois cet adage adopté, des questions, des plus simples aux plus techniques, peuvent se poser sur le terrain. Afin de fournir toutes les clés aux détenteurs de déchets du bâtiment pour faciliter leur quotidien, Valobat étoffe sa palette d'outils et de formation. Elle permet d'acquérir les bons réflexes, avec toujours un objectif : monter en puissance sur les gestes de tri et les généraliser, fondamental pour une économie circulaire réussie.

▪ Nouvelle Hotline du Tri

Depuis juin dernier, les détenteurs de déchets du bâtiment peuvent appeler la Hotline du tri de Valobat, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h. *Est-ce que je peux déposer dans une benne des plaques de plâtre recouvertes de peinture ? Que dois-je faire des poutres en bois sur lesquelles il y a des clous ou des agrafes ? Pas de contre-indication pour le tri de la laine de roche mouillée ?* Autant de questions auxquelles l'équipe du Service Relation Clients peut répondre instantanément. En cas d'interrogations techniquement plus complexes, le professionnel est rappelé dans la journée par un expert interne.

▪ Nouveau Guide du Tri détaillé

Valobat vient d'éditer un nouveau Guide du Tri détaillé, disponible en **deux versions**, l'une pour les Chantiers, l'autre pour les points de reprise Distributeurs. Sur **38 pages** richement illustrées, tous les types de déchets couverts par l'éco-organisme sont détaillés à travers des présentations pratiques des matériaux acceptés et interdits. En cas de doute, ces opus de référence constituent de véritables bibles à consulter sur papier ou en ligne.

Ce support vient compléter le **Guide du Tri disponible sur l'application ValoDépot**, le **Pocket Guide de Tri** à embarquer dans une camionnette ou à garder dans sa mallette de chantier. Autre canal d'information, le **moteur de recherche** sur le site de Valobat où il suffit de rentrer le mot clé du matériau ou produit pour accéder en un clic aux consignes de tri et au code du déchet.

valobat

BESOIN D'AIDE SUR LE TRI ?

CONTACTEZ NOTRE SERVICE D'AIDE AU TRI

01 80 83 60 79
(service gratuit + prix de l'appel)
de 8h30 à 18h du lundi au vendredi

info-tri@valobat.fr

POUR TOUTE AUTRE INFORMATION

CONTACTEZ NOTRE SERVICE CLIENT VALOBAT

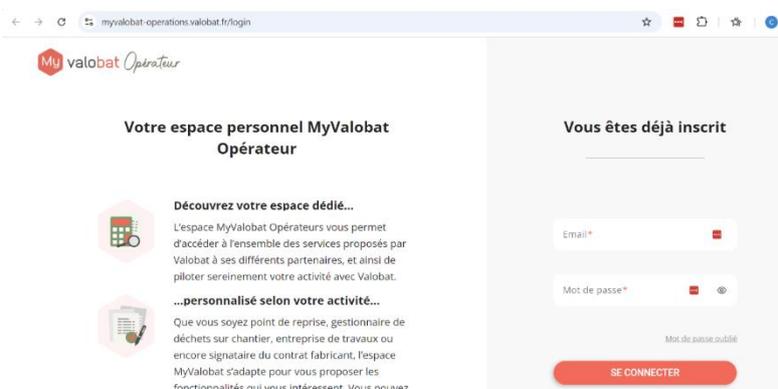
01 80 83 60 70
(service gratuit + prix de l'appel)
de 8h30 à 18h du lundi au vendredi

contact@valobat.fr



▪ 1^{ère} opération Bonus Tri+

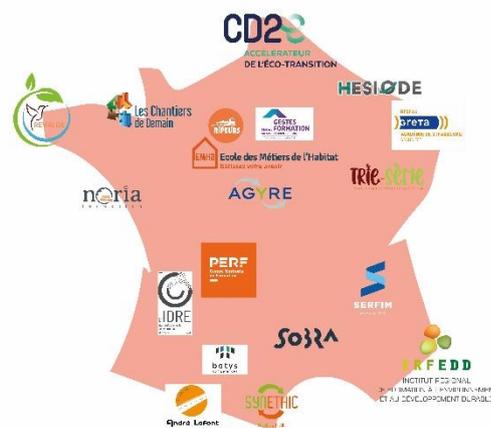
Conscient que le tri des déchets demande du temps, Valobat a décidé de **récompenser les entreprises qui s'investissent à travers une opération spéciale Bonus Tri+**. L'éco-organisme prend ainsi en charge **le coût du tri sur le chantier de leur choix**. Les entreprises ont jusqu'au 31 décembre 2024 pour inscrire leur chantier sur MyValobat Opérateur. Dès qu'elles ont trié plus de trois flux sur ce chantier, elles sont éligibles à la prime Bonus Tri+. Cette récompense financière pourra être versée jusqu'au 30 juin 2025. Elle sera **proportionnelle à la quantité de déchets et au nombre de matériaux différents*** que chaque entreprise va trier sur son chantier. Une manière d'encourager à aller plus loin dans les gestes de tri.



▪ Sensibilisation et formation renforcées sur le terrain

Valobat a finalisé deux appels à manifestation d'intérêt qui ont permis d'identifier dans toute la France, les acteurs locaux et régionaux qui sensibiliseront et formeront à l'économie circulaire différents professionnels :

- les **maîtres d'œuvre et d'ouvrage à travers des colloques, webinaires, conférences...** afin de leur donner toutes les clés sur les avantages de la REP PMBC, le tri des matériaux...
- les **entreprises de travaux et artisans, entre 11 et 250 salariés environ, en formant aux bons gestes de tri directement sur les chantiers.**



Partenaires pour les entreprises de travaux et artisans

Depuis début septembre, Valobat a remis une boîte à outils avec tous les contenus pédagogiques aux formateurs partenaires. **L'objectif est qu'ils accompagnent environ 12 000 professionnels d'ici fin 2025**, 4 500 pour les maîtres d'œuvre et d'ouvrage et 7 500 auprès des entreprises de travaux et artisans.

▪ Expérimentation « ambassadeurs chantiers »

Dans la continuité de tous les outils mis à la disposition des professionnels, Valobat franchira une nouvelle étape avec le **lancement en 2025** de ses « ambassadeurs chantiers ». Ce **dispositif, totalement gratuit**, sera **expérimenté avec une dizaine de femmes et d'hommes** qui se rendront sur le terrain pour aider les entreprises à passer le cap du tri. Il permettra d'aller encore plus loin dans l'accompagnement sur-mesure des professionnels. Si le test est concluant, les « ambassadeurs chantiers » seront déployés massivement.

* Gravats inertes, métaux, bois, plâtres, plastiques, menuiseries vitrées, laines minérales, revêtements de sol souple PVC, moquettes et sols textiles, membranes bitumineuses, mousses PU. Liste complète dans le règlement.

LANCEMENT DE LA 1^{ÈRE} ÉDITION DES TROPHÉES VALOBAT

En partenariat avec l'association Construction21, l'éco-organisme lance la 1^{ère} édition de ses Trophées Valobat. Ce concours inédit a pour ambition de **mettre en lumière les démarches vertueuses et novatrices sur les chantiers du bâtiment** en matière d'économie circulaire. Solution de tri ou de recyclage des déchets, valorisation, réemploi des matériaux..., chaque geste compte pour accélérer la transition écologique et il est essentiel de partager au plus grand nombre ces bonnes pratiques !

Tous les artisans, maîtres d'œuvre et d'ouvrage, négoce en matériaux de construction, gestionnaires de déchets, plateformes de réemploi, entreprises de travaux... peuvent candidater gratuitement aux Trophées Valobat. Il leur suffit de remplir le dossier **téléchargeable sur les sites internet de Valobat et de Construction21**, et de le renvoyer **avant le 10 janvier 2025 à minuit**. Leur chantier devra être inscrit dans l'une des trois catégories « Réhabilitation », « Déconstruction / Démolition » et « Construction neuve ». Chacun d'eux sera évalué selon plusieurs critères tels que la stratégie, l'accessibilité, la qualité et la pertinence des solutions mises en place.

La cérémonie se déroulera le jeudi 22 mai prochain à Paris et les lauréats seront récompensés à travers quatre Prix :

- « Chantier exemplaire du tri »
- « Chantier exemplaire du réemploi »
- « Chantier exemplaire en valorisation »
- « Grand Prix du Jury »



Crédit photo Valobat